



CLASSIQUES
GARNIER

MOULINIER-BROGI (Laurence), « Modèle ou faire-valoir ? Guillaume l'Anglais et quelques-uns de ses épigones », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes / Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 27, 2014 – 1, p. 39-58

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-3516-4.p.0039](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-3516-4.p.0039)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

MOULINIER-BROGI (Laurence), « Modèle ou faire-valoir ?. Guillaume l'Anglais et quelques-uns de ses épigones »

RÉSUMÉ – Cet article s'attache au cas d'un texte animé par deux principales intentions, secouer un certain ordre établi et passer à la postérité comme objet d'étude et de mémoire, le *De urina non visa* composé en 1220 par Guillaume l'Anglais, un médecin établi à Marseille. Ce singulier traité d'astrologie médicale entendait faire l'apologie de la supériorité de l'astrologie sur la médecine et proposait aux praticiens de se dispenser de tout élément d'examen clinique, en particulier de l'analyse des urines, en se fondant uniquement sur l'examen du ciel. Le nombre de témoins connus ou conservés plaide en faveur d'une grande fortune de ce texte, qui fut non seulement beaucoup copié et diffusé, mais également démarqué et imité. On étudie donc ici plus précisément les modalités selon lesquelles Guillaume l'Anglais put dans certains cas devenir un modèle, implicite ou assumé, voire une *auctoritas*.

ABSTRACT – This paper examines the case of the treatise *De urina non visa*, written in 1220 by William the Englishman, a physician established in Marseille, which was motivated by two key imperatives : to shake up the established order and to establish itself for posterity as an object of study and memory. This unusual treatise of medical astrology aimed to argue for the superiority of astrology over medicine and sought to dissuade medical practitioners from using any form of clinical examination, particularly the analysis of urine, and instead encouraged them to base their diagnoses solely on consultation of the skies. The number of manuscripts of this text that have come down to us today suggests that it was very favourably received since, not only was it frequently copied and widely disseminated, but it was also much imitated. The focus of this study is on the means by which William the Englishman became in certain cases a model, one that was either implicit or assumed, and even an *auctoritas*.

MODÈLE OU FAIRE-VALOIR ?

Guillaume l'Anglais et quelques-uns de ses épigones

En 1220, un Anglais du nom de Guillaume établi à Marseille, professant la médecine mais prisant par dessus tout la science des astres, composa un traité baptisé *De urina non visa*, littéralement *De l'urine non vue*, avec lequel il entendait à la fois jeter un pavé dans la mare d'une pratique médicale alors dominante, l'uroscopie ou examen des urines des patients, et léguer aux anonymes qu'il désignait comme ses condisciples un véritable mémorial. Guillaume l'Anglais fut manifestement un auteur et un traducteur fécond¹, mais c'est de loin son *De urina non visa* qui assura sa mémoire². Une rapide revue de la tradition manuscrite de ce singulier opuscule montre que ses vœux ne furent pas vains : le nombre de témoins connus ou conservés plaide en faveur d'une grande fortune de ce texte, notamment auprès des universitaires et surtout des membres des universités les plus récemment créées en Occident. Cerise sur le gâteau, le *De urina non visa* figure même, après le *Quadripartitus* (sic!) de Ptolémée, parmi les textes au programme de la quatrième année des étudiants de la faculté des arts et médecine à Bologne dans les statuts de 1405, qui devaient eux-mêmes entériner une situation antérieure³.

1 Liste indicative de ses autres écrits dans mon mémoire d'habilitation, *Autour de Guillaume l'Anglais. Recherches sur l'uroscopie médiévale*, Paris, École Pratique des Hautes Études, IV^e section, 2008, vol. 2.

2 On me permettra de renvoyer à L. Moulinier-Brogi, *Guillaume l'Anglais, le frondeur de l'uroscopie médiévale* (XIII^e s.). *Édition et traduction commentée du De urina non visa*, Genève, Droz, 2011.

3 *In quarto anno, primo legatur Quadripartitus [Ptolemei] totus quo lecto, liber legatur De urina non visa. Quo lecto, legatur dictio tertia Almagesti [Ptolemei]*. Texte édité dans *Statuti della Università e dei collegi dello studio bolognese*, éd. C. Malagola, Bologne, Zanichelli, 1888, p. 276, et cité ici d'après J.-P. Boudet, *Entre science et nigromance. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval* (XI^e-XV^e siècle), Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 289. Pour un tableau synoptique des lectures préconisées dans le cadre de l'enseignement de la médecine théorique à Bologne, voir D. Jacquart et F. Micheau, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris,

Malgré sa pose de provocateur, Guillaume accéda donc au statut d'*auctoritas*, rencontrant dans certains milieux universitaires non seulement un écho favorable mais aussi une officialisation dont il n'osait peut-être même pas rêver en écrivant dans son prologue :

Pour la grâce de toi et des autres étudiants aspirant à cette science, je livre à la postérité, pour ainsi dire en mémoire de moi, le traité que tu avais tant de fois appelé de tes vœux et qui n'a été spécialement édité ou inventé par aucun des anciens, et il contient le jugement de l'urine, même non vue, selon les forces des signes et des étoiles, avec la nature du mal et l'issue de la maladie¹.

Or, à y regarder d'un peu plus près, il s'avère que le succès de Guillaume l'Anglais fut plus vif encore dans des milieux périphériques de l'université, si l'on en croit l'intérêt que lui portèrent sinon des demi-savants, du moins des hommes de science ou de savoir extérieurs à toute académie, qui le prirent pour modèle. Si l'on retient de ce dernier mot sa définition la plus simple comme d'un « objet d'imitation² », nul doute que le *De urina non visa* le fut, et c'est ce dont nous voulons donner un aperçu hors du cadre strictement scolastique. Selon les auteurs qui s'inspirèrent, étroitement ou non, de ce petit traité, le degré de conscience de leur liberté par rapport à cette *auctoritas* d'un nouveau genre varie en effet de manière significative : certains taisent purement et simplement son nom, tandis que l'anonyme *Recommendatio astronomie*, un éloge de l'astrologie composé à une date inconnue, mais après 1346, le présente comme *egregius*, « remarquable », et flanqué de la formule tirée du prologue qui constitue pour ainsi dire l'identifiant de Guillaume³.

Maisonneuve et Larose, 1990, p. 194-195, et P. F. Grendler, *The Universities of the Italian Renaissance*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004, p. 410-411.

- 1 *De l'urine non vue*, trad. Moulinier-Brogi, *Guillaume l'Anglais, le frondeur de l'uroscopie médiévale*, p. 171. Il faut bien sûr faire la part du *topos* dans le prologue et se rappeler combien de livres sont présentés comme la réponse à une requête d'amis ou de collègues ; songeons entre autres à Pietro dell'Argellata et au début de sa *Chirurgia : Rogaverunt me socii mei, ut secundum quod eis legerem* (pour une vue d'ensemble, voir L. Thorndike et P. Kibre, *A Catalogue of Incipits of Medieval Scientific Writings in Latin*, Cambridge (Mass.), The Medieval Academy of America, 1963, sous l'entrée « rogasti », col. 1362-1363).
- 2 É. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1877, 4 vol., t. III, p. 583.
- 3 *Et egregius Willielmus, nacione anglicus, professione medicus, ex sciencia merito astronomus*, cité dans P. Lucentini et A. Sannino, « *Recommendatio astronomiae* : un anonimo trattato del secolo XV in difesa dell'astrologia e della magia », *Magic and the Classical Tradition*, éd. Ch. Burnett, J. Krayer et W. F. Ryan, Londres-Turin, The Warburg Institute / Nino Aragno Editore, 2006, p. 177-198, ici p. 189.

On tâchera donc ici de traquer les marqueurs de l'écart que certains imitateurs de Guillaume l'Anglais ménagèrent ou non par rapport à leur source d'inspiration ou d'information. Car a priori, un moderne ne pouvait être un *auctor*, il était forcément un nain sur les épaules d'un géant, à savoir une *auctoritas* qu'il commentait et continuait ; et pourtant, dès le XI^e siècle, dans la préface de sa traduction latine de l'encyclopédie médicale d'Haly Abbas sous le titre de *Liber Pantegni*, Constantin l'Africain avait ces mots : « Il est utile de savoir le nom de l'auteur pour que le livre en tire une plus grande autorité. L'auteur est donc Constantin l'Africain, puisqu'il l'a composé à partir de nombreux livres¹. » OÙ il prétendait à une qualité supérieure à celle de traducteur, faisait du nom de l'auteur une garantie d'autorité plus grande, et de son rôle de rassembleur, compilateur, un synonyme d'auteur. En cela, il se comportait en auteur-pilleur, selon le mot de Brigitte Roux à propos des encyclopédistes qui, par leur geste anthologique, se muaient en véritable auteur².

Mais si l'on excepte le cas de Constantin, traducteur désireux de laisser à tout prix davantage que le souvenir d'un simple passeur culturel³ (ce qui lui fut reproché⁴), il n'y a guère de doute que la notion d'auteur émerge dès le XIII^e siècle : elle est repérable à de très nombreux indices, de l'essor des instruments du travail intellectuel⁵ à la composition d'*originalia*, ces

- 1 *Nomen auctoris utile est scitu ut maior auctoritas libro habeatur. Est ergo Constantinus Africanus auctor, quia ex multorum libris coadunatur* (voir par exemple le ms. Paris, BnF, lat. 6887, fol. 2^v).
- 2 B. Roux, « L'encyclopédiste à l'œuvre : images de la compilation », *Le recueil au Moyen Âge, Le Moyen Âge central*, éd. Y. Foehr-Janssens et O. Collet, Turnhout, Brepols, 2010, p. 157-181.
- 3 Voir entre autres D. Jacquart, « Le sens donné par Constantin l'Africain à son œuvre : les chapitres introductifs en arabe et en latin », *Constantine the African and Alî ibn al-Abas al-Magûsî, The Pantegni and Related Texts*, éd. Ch. Burnett et D. Jacquart, Leyde-New York-Cologne, Brill, 1994, p. 72-89, et tout récemment, Ch. Burnett, « The Legend of Constantine the African », *The Medieval Legends of Philosophers and Scholars, Micrologus, Nature, Sciences and Medieval Societies*, XXI, 2013, p. 277-294.
- 4 Voir les critiques d'Étienne d'Antioche qui, au XII^e siècle, reprit à nouveaux frais la traduction du *Liber Pantegni* sous le titre de *Liber regalis dispositionis* : *Nomen etenim auctoris titulumque subtraxerat, seque qui interpres extiterat et inventorem libri posuit, et suo nomine titulavit* (cité par Ch. Burnett, « Translating from Arabic into Latin in the Middle Ages : Theory, Practice, and Criticism », *Éditer, traduire, interpréter : essais de méthodologie philosophique*, éd. S. G. Lofts et P. W. Rosemann, Louvain-la-Neuve, Peeters / Éditions de l'Institut Supérieur de Philosophie, 1997, p. 55-78, ici p. 77).
- 5 Voir entre autres à ce sujet R. H. Rouse, « La diffusion en Occident au XIII^e siècle des outils de travail facilitant l'accès aux textes auctoritatifs », *Revue des études islamiques*, 44, 1966, p. 115-147, et *Id.*, « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite : le développement des

recueils de textes dévolus à un seul et même auteur, dont l'autorité ne cesse de croître précisément à partir de cette époque¹. Dans le domaine non pas scientifique mais littéraire, par exemple, le manuscrit Paris, BnF, fr. 25566, un des premiers manuscrits qui contienne les œuvres d'un seul et même écrivain, le trouvère artésien Adam de la Halle, est parfois cité comme une des marques de l'émergence au Moyen Âge d'une conscience auctoriale « moderne² ». En privilégiant ici quelques observatoires de la fortune du *De urina non visa*, on cherchera donc à savoir non pas si Guillaume l'Anglais s'est voulu auteur, mais s'il a été perçu et traité par la postérité comme une *auctoritas*, un modèle, ou encore un repoussoir.

Rappelons très brièvement de quoi est composé le *De urina non visa* : en neuf chapitres, ce court traité qui relevait de l'astrologie judiciaire, en particulier du genre des interrogations, se proposait de prouver que le pronostic d'une maladie par l'astrologue, se fondant sur les conjonctions astrales, pouvait être au moins aussi valide que celui d'un médecin ayant pu observer directement les symptômes du patient. Et il culminait sur le récit d'une de ces *interrogationes*, en d'autres termes de la consultation d'un patient marseillais qui, à la fin de l'année 1219, serait venu consulter son médecin traitant, féru d'astrologie. Celui-ci, après avoir observé les astres, aurait déclaré que le malade était hémoptysique et phtisique et qu'il ne lui restait que deux mois et huit jours à vivre. Il avait vu juste, ce qui n'aurait rien de remarquable si, pour établir son diagnostic-prognostic, le médecin ne s'était pas fondé sur le seul examen du ciel en se dispensant de tout élément d'examen clinique, en particulier de l'analyse des urines. Et c'est ainsi que ce récit de cas, immortalisé *post eventum* à la fin du *De urina non visa*, passa à la postérité comme un exemple, presque un *exemplum*, de la supériorité de l'astrologie sur la médecine.

Ce traité fut sans conteste repris par maint auteur, et par endroits *verbatim*, ce qui fait de lui plus encore qu'une source, un modèle, susceptible de copie pure et simple. Mais on remarque aussi que le nom de

instruments de travail au XIII^e siècle », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval. Colloques d'humanisme médiéval 1960-1980*, Paris, Éditions du CNRS, 1981, p. 115-144.

- 1 Voir D. Nebbiai, « L'originale et les *originalia* dans les bibliothèques médiévales », *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, éd. M. Zimmermann, Paris, École des Chartes, 2001, p. 487-505.
- 2 Voir notamment A. S. Heneveld, *Entre recueil et texte composite : penser l'auteur au XIII^e siècle dans le manuscrit BnF fr. 25566*, thèse de doctorat, Genève, 1978. Sans oublier l'article important de G. Hasenohr, « Les recueils littéraires français du XIII^e siècle : public et finalité », *Archives et bibliothèques de Belgique*, 60, 1999, p. 37-50.

l'auteur du *De urina non visa* n'apparaît pas forcément sous la plume de ceux qui le reprennent et il convient de se demander pourquoi ; en outre, certains de ses sectateurs ont introduit dans son texte des formules soit personnelles soit édulcorantes et il faut tâcher de l'expliquer à l'aune des contextes et des intentions de l'auteur.

Le premier, Léopold d'Autriche donna un abrégé du *De urina non visa* au livre VIII de sa *Compilatio de astrorum scientia*, composée peu après 1278¹. L'auteur se présente comme un astronome expérimenté, mais il se veut moins un auteur qu'un compilateur désireux de condenser en un seul volume l'essentiel de la science des étoiles. Il ne nomme toutefois pas Guillaume, et introduit la version abrégée de son traité par la formule *De urina similiter non visa iudicat sapiens et per cause naturam et exitum morbi*, dans laquelle le syntagme constituant le titre du traité de Guillaume est à la fois conservé et réagencé, donc pas forcément identifiable comme titre. Léopold ignorait-il le nom de l'auteur qu'il démarquait ? Voulait-il s'approprier ce nouveau type de jugement astrologique dont il proposait un condensé à ses lecteurs ? Il nous est impossible de le dire ; mais il est en revanche certain que la grande diffusion manuscrite de la *Compilatio de astrorum scientia* contribua à la diffusion des idées et de la méthode prônées par Guillaume l'Anglais, bien que sans titre et sans nom.

On peut s'arrêter un peu plus longuement sur la reprise qu'en donna Geoffroy de Meaux, un auteur sur lequel planent encore de nombreux nuages d'opacité². La première trace de ce personnage dans la documentation remonte à 1310, époque à laquelle il fit partie d'une commission de l'université chargée d'examiner l'*Ars Brevis* de Raymond Lulle. Il figure ensuite en 1322 dans un compte de l'hôtel du roi, comme l'un des six physiciens royaux, et il assista la même année au couronnement de Charles IV le Bel. Enseigna-t-il ? La leçon fournie par un des témoins de son *Totius astronomie iudicialis compendium* incite à penser qu'il n'ignorait rien des exercices scolaires pratiqués à l'université comme la *questio* ou la *responsio* :

et note bien [dit-il] qu'en cela consiste tout le secret des jugements astrologiques, et je vous l'expliquerai entièrement de manière sensible par une leçon

1 Sur cet auteur, voir entre autres Boudet, *Entre science et nigromance*, p. 85-86.

2 Sur ce personnage, voir D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, Fayard, 1998, p. 235 et 461-462, et *Ead.*, « Médecine et astrologie à Paris dans la première moitié du XIV^e siècle », *Filosofia, scienza e astrologia nel Trecento europeo*, éd. G. Federici Vescovini et F. Barocelli, Padoue, Il Poligrafo, 1992, p. 121-134.

(*legendo*) et vous pourrez alors avoir matière à émettre des doutes, poser des questions, et même donner des réponses¹.

Mais son nom n'apparaît dans aucun document universitaire, ce qui aurait été le cas s'il avait été maître régent. On a émis l'hypothèse qu'il aurait pu être à l'origine, comme Dominicus de Martiniaco, du *Compendium* de l'université de Paris sur la peste² ; quoi qu'il en soit, on lui doit un *Super coniunctione Saturni et Iovis anno Christi 1345*³ conservé à Oxford, présentation générale des causes de l'épidémie de 1348, et 1348 constitue donc la dernière date de sa biographie.

Dans son *Totius astronomie iudicialis compendium*, après des généralités préliminaires, il s'intéresse au *primum mobile* puis à la signification des planètes, et consacre ensuite les dernières parties du traité à trois domaines : la détermination astrologique des moments de crise, le moment de l'horoscope, et le moment d'administration des médicaments.

Son traité reprend très largement, et par pans entiers, textuellement, celui de Guillaume, mais sans le nommer, alors qu'il cite par exemple à sa suite explicitement Ptolémée et le *Centiloquium* qui lui était alors attribué⁴, pour justifier ce qu'il dit de la voûte céleste. Geoffroy de Meaux prend par ailleurs très souvent la parole, parsemant son texte de *dico* et de verbes à la première personne. C'est clair et attendu dans le prologue, où il dit avoir collecté ses informations dans les livres de différents auteurs :

J'ai rassemblé ce *compendium* de toute l'astrologie judiciaire à partir de tous les livres des auteurs, aussi bien que j'ai pu les compiler, pour qu'à travers lui notre appétit soit pleinement rassasié grâce à Dieu⁵.

Mais ces prises de parole ne se limitent pas au prologue, ainsi lorsqu'il explique l'influence des douze signes du zodiaque⁶ ou lorsqu'un peu plus

1 Ms. Londres, British Library, Sloane 1680, fol. 42^r-45^v : *Et nota quod in istis constitit totum secretum iudiciorum astronomie, et hoc totum vobis exponam sensibilter in legendo et tunc poteritis habere causam dubitandi et querendi et etiam respondendi.*

2 Sur la réponse de la Faculté à l'épidémie, voir en particulier Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, p. 232-235.

3 Ms. Oxford, Bodleian Library, Digby 176, fol. 26^r-29^r.

4 Voir le ms. Avignon, B.M., 1022, fol. 203^v.

5 *Ibid.* : [T]otius astronomie iudicialis compendium ex omnibus libris actorum collectum melius quam potui compilare per quod appetitus noster erit Dei gratia plenarie satiatus.

6 *Ibid.*, fol. 203^v : *Ista autem signa 12 regunt 4 elementa, 4 humores, 4 complexionones et omnia ex eis constituta, unde dico quod illa signa que fortius influunt in revolutionibus annorum mundi et*

loin, il assume l'énoncé selon lequel si un signe est chaud, de même que son terme, sa chaleur augmentera, et vice versa :

[...] et donc je dis que si le signe est chaud et le terme chaud, sa chaleur augmentera, mais si le terme est froid, alors cette chaleur sera mitigée¹.

Geoffroy s'exprime en son nom propre pour éclairer le lecteur quant à sa méthode et à ses intentions², mais il multiplie aussi les énoncés à la première personne à propos d'un certain nombre de lois de l'astronomie-astrologie³. On relève aussi que, s'il reprend textuellement la liste des parties du corps que Guillaume l'Anglais mettait en correspondance avec les planètes dans un long passage sur la mélothésie zodiacale⁴, il énumère pour sa part non des planètes mais neuf « parties du ciel » représentant autant de sphères célestes⁵ – et il faut sans doute voir ici une influence du *De sphaera* de Jean de Sacrobosco, cette compilation de l'astronomie de Ptolémée vouée à l'enseignement, qui avait introduit neuf sphères là où l'astronome alexandrin en retenait huit⁶ : outre les sphères respectives des sept planètes, la huitième était celle des étoiles fixes, et la neuvième celle du « premier moteur », *primum mobile* qui, aux yeux de Sacrobosco, entraînait les autres dans un mouvement de rotation d'Orient en Occident. Mais Geoffroy de Meaux ne semble pas attribuer les mêmes sphères aux planètes que Sacrobosco et s'écarte donc là aussi de son modèle supposé.

in nativitatibus puerorum et in interrogationibus infirmorum fortius imprimunt suas qualitates quam ea que debilius.

- 1 *Ibid.* : *Unde dico quod si signum fuerit calidum et terminus calidus, augmentabitur eius calor, sed si terminus est frigidus, tunc mitigabitur illa caliditas.*
- 2 *Ibid.*, fol. 204^r : *Et omnia ista que iam dixi et que aduc dicam velis exponam sensibiliter in legendo.* Voir aussi fol. 204^r : *Et licet in istis verbis consistat scientia valde grandis, dico quod sensibilis videbis in legendo, quia exponam quicquid fuerit exponendum.*
- 3 *Ibid.* : *Dico tamen quod sol in temporum mutationibus optinet principatum ou modo dico quod quicumque ex planetis fuerit dominus alicuius, istarum domorum accidentalium ille erit dominus accidentalis illorum membrorum et illarum egritudinum que significantur (?) per illam domum.*
- 4 Voir Guillaume l'Anglais, *De urina non visa*, cap. 5, p. 151-152.
- 5 Ms. Avignon, B.M., 1022, fol. 203^v-204^r, par exemple : *5^a pars celi est spera martis, sexta pars celi est spera solis, 7^a pars celi est spera veneris, 8^a pars celi est spera mercurii, nona pars celi et ultima est spera lune.*
- 6 Voir G. Federici Vescovini, « I programmi degli insegnamenti del collegio di medicina, filosofia e astrologia, dello statuto dell' Università di Bologna del 1405 », *Roma, magistra mundi. Itineraria culturae medievalis, Mélanges offerts au Père L. E. Boyle pour son 75^e anniversaire*, éd. J. Hamesse, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1998, p. 193-223, ici p. 208.

Enfin, notre auteur supprime le récit de consultation, l'*exemplum* sur lequel s'achève le *De urina non visa*, au profit d'un exposé plus général, quoique ayant pour but l'utilité pratique comme l'exprime bien cette phrase : « et si tu veux appliquer cela aux malades, il faut procéder ainsi¹ ». Et les deux derniers folios du *Compendium* abordent des thèmes que ne traitait pas Guillaume, à savoir les élections des heures propices à la prise de tels ou tels médicaments contre des affections variées².

Le doute n'est en tout cas pas permis quant à la dette du médecin du roi envers le *De urina non visa*, par exemple avec ce qu'il écrit sur la distribution des vertus naturelles parmi les planètes, ou sur la nature, chronique ou neuve, des maladies, selon que la planète est à l'est ou à l'ouest³. On relèvera aussi que l'un des témoins du *Compendium*, celui d'Avignon, renferme également le traité de Guillaume l'Anglais⁴, et il faut se souvenir que dans un manuscrit malheureusement disparu dans un incendie, feu le ms. Turin, Biblioteca Nazionale, cod. M. IV. 11, se côtoyaient apparemment une version française du *De urina non visa* et une traduction, sans doute partielle, du traité de Geoffroy, sous le titre de *Les jugemens qui appartiennent à medechines* (fol. 118-124^v)⁵. En d'autres termes, en latin comme en vulgaire, le modèle et l'émule sont associés, du moins implicitement, dans l'organisation du codex.

Malgré les inconnues qui demeurent, le *Compendium* de Geoffroy de Meaux est une des principales sommes astrologico-médicales du XIV^e siècle, avec le *Tractatus* (ou *Compendium*) *medicinalis astrologiae*

1 Ms. Avignon, B.M., 1022, fol. 204^r : *Si volueris ad infirmos applicare, sic est procedendum.*

2 Par exemple fol. 205^v : *Et si volueris eligere horam ad capiendum medicamina ad dolorem ventris.*

3 Comparer les passages édités par L. Thorndike, *A History of Magic and Experimental Science During the First Thirteen Centuries of our Era*, New York, Columbia University Press, 1923-1958, 8 vol., II, p. 292, et Guillaume l'Anglais, *De urina non visa*, cap. 7, p. 167 : *Virtutes naturales hominis sic planetis attribuntur, ut Venus gubernat virtutem appetivam, Saturnus retentivam, Jovis digestivam et immutativam, Luna expulsivam gubernat, ou Thorndike, A History, p. 293, et De urina non visa, cap. 3, p. 155-156 : Et nota quod dux orientalis precipue in gradibus azemene signat egritudines cronicas ; orientalis in gradibus lucidis recentes et manifestas nunciat.*

4 Ms. Avignon, B.M., 1022, fol. 29^v-32^v.

5 « Jugement d'astronomie sur maladies et sur orines. Compendium de toute astronomie judiciaire cueillit de tous les livres des auteurs, le mieulx que je ai peut compiler » (titre cité par J. Camus, « Un manuscrit namurois du xv^e siècle », *Revue des langues romanes*, 4^e s., 8, 1895, p. 27-43, ici p. 31). Comparer avec l'incipit fol. 203^v dans le ms. Avignon, B.M., 1022 : *Totius astronomie judicialis compendium ex omnibus libris actorum collectum melius quam potui compilare.*

du dominicain Niccolò da Paganica (1330), lui aussi très redevable à Guillaume l'Anglais¹ bien qu'issu d'un tout autre milieu : Geoffroy de Meaux était un homme de cour, médecin et/ou astrologue, alors que Niccolò da Paganica est un prêcheur, qui ouvre en quelque sorte la série des épigones mendiants de Guillaume l'Anglais.

Dans son ouvrage composé de quinze chapitres, le *De urina non visa*, qui n'est jamais cité, est en quelque sorte ventilé ; mais des passages entiers se donnent à reconnaître, déformés ou non, et recouverts ou non d'un vernis plus orthodoxe : après avoir mentionné les « docteurs catholiques² », Niccolò da Paganica cite notamment Thomas d'Aquin au chapitre 4 : « et donc le vénérable docteur, saint Thomas d'Aquin, au troisième livre contre les gentils, dit expressément que l'homme est ordonné selon le corps et est soumis aux corps célestes³ ». Quant à sa reprise de l'*exemplum* de Guillaume l'Anglais, elle s'ouvre sur une formule pleine de précaution (« bien qu'il ne nous appartienne pas de connaître les temps ou les moments que le Père a placés en son pouvoir »)⁴ et s'achève sur la prédiction que le malade mourrait « au bout de deux mois et huit jours, si Dieu le voulait », et le constat que cela arriva « avec l'approbation de Dieu », « à qui seul appartient de guérir les maladies et de réveiller les morts⁵ ».

Ce qui n'empêche pas qu'en maint endroit de son traité, Niccolò démarque purement et simplement le *De urina non visa*, sans le nommer et en endossant le *dixi* du traité de Guillaume. Faute de place, on ne citera que deux passages mettant en évidence les rapports unissant l'imitateur à son modèle, et notamment le récit de cas, la *questio* d'un patient, qui a assuré sans doute une grande partie du succès du traité du Marseillais d'adoption.

La comparaison proposée en annexe entre les deux versions du même morceau de bravoure, à savoir l'application à un cas particulier de la lecture des structures astrologiques, et l'exposé d'un *judicium*, met certes

1 Voir par exemple la table des matières de ce *Compendium* reproduite par Thorndike, *A History of Magic*, III, p. 698, et surtout Nicolaus de Paganica, *Compendium medicinalis astrologiae*, éd. G. Dell'Anna, Galatina, Congedo Editore, 1990.

2 Nicolaus de Paganica, *Compendium medicinalis astrologiae*, p. 77 : *Constat secundum omnes philosophos ac etiam doctores catholicos.*

3 *Ibid.*, p. 77 : *Unde et doctor venerabilis sanctus Thomas de Aquino tercio libro contra gentiles dicit expresse quod homo secundum corpus ordinatur et subicitur sub corporibus celestibus.*

4 *Ibid.*, p. 121 : *Quamquam autem non sit nostrum scire tempora vel momenta que Pater posuit in sua potestate.*

5 *Ibid.*, p. 124 : *Dixi ergo quod morietur ad duos menses et dies octo si Deus voluerit, quodquidem sic accidit punctualiter nutu Dei cuius solius est langores sanare ac etiam mortuos suscitare.*

en évidence des différences : par rapport au texte de Guillaume, *exerunt* le diagnostic ou la mention d'autres patients qui permettaient d'inférer que l'auteur était bien médecin ; apparaissent en revanche des considérations sur le sexe ou la nature féminin(e) du consultant, du *querens*, ainsi qu'un minimum d'explications théoriques sur la méthode suivie¹.

Chez Guillaume l'Anglais, la consultation du malheureux *querens* constituait l'acmé de son développement, et le traité s'achevait sur ce récit ; en revanche, Niccolò, loin de conclure sur cette interrogation en fait son chapitre 11 et dote son *Compendium* de trois chapitres terminaux portant sur les jours critiques et les élections, notamment celles des heures auxquelles administrer les médicaments et la saignée, comme Geoffroy de Meaux. Même si l'économie du *Compendium* diverge de celle de son modèle, on reconnaît encore le chapitre 2 de Guillaume dans ce qui constitue le chapitre 12 de Niccolò, *De causis crisiū et terminis creticorum dierum ac pronosticationibus eorundem*. Il suffit de comparer les extraits suivants :

*Oportet igitur perfectum medicum non tantum in physica sed etiam in astrologia esse peritum, ut videlicet non tantum per ea signa que sensui sunt subjecta cuiusmodi sunt urina, pulsus, sputum, habitus exterior et similia, verum etiam per causas principales agentes cuiusmodi sunt celestia corpora, previsionone provida de effectu atque finali termino, pronosticari fit potens*².

Et :

*Et sicut medicus per sua signa que sunt urina, sputum et habitus exterior et id genus de causa conicit et de effectu pronosticat, similiter astrologus per causam moventem previsionone coniecturali effectum naturaliter antecedit*³.

Contrairement donc à Geoffroy de Meaux qui réduisait à l'essentiel l'évocation de Dieu de même que la mention du nom de son principal inspirateur, Niccolò, craignant l'hétérodoxie de celui qu'il cite à loisir, prend soin d'en appeler régulièrement à la volonté divine⁴.

1 Explications largement fondées, selon G. dell'Anna, sur les *Amphorismi Almansoris*, chapitre 41, *Cum significator erit in ascendens et Xm erunt dies et bore, cum vero fuerit inter 10 et 7 erunt septimane et menses, inter 7 et 4 erunt anni* ; voir Nicolaus de Paganica, *Compendium medicinalis astrologiae*, p. 129.

2 Nicolaus de Paganica, *Compendium medicinalis astrologiae*, p. 131.

3 *De urina non visa*, cap. 5, p. 152.

4 On nous permettra de renvoyer à L. Moulinier-Brogi, « Un aspect particulier de la médecine des religieux après le XII^e siècle : l'attrait pour l'astrologie médicale », *Médecine et religion* :

L'ouvrage d'astrologie médicale achevé en 1431 par le Franciscain Jean Ganivet se proposait pour sa part de diriger les médecins dans leur pratique, et de permettre aux médecins astrologues, *phisici astrologi*, de pronostiquer, grâce à l'influence dominante du ciel, les possibilités de guérison ou au contraire la mort du patient¹. Le traité fait place à des récits de cas, comme la consultation demandée le 7 août 1431 par un maître ès arts et docteur en médecine originaire de Bruxelles, « Heinricus Amici », ou l'*exemplum* sur lequel s'achève le traité de Guillaume l'Anglais, présenté comme un *exemplum ex alio factum et practicatum*, c'est-à-dire un *exemplum* se faisant passer pour un *experimentum*.

Le nom de Guillaume (assorti, comme dans un des manuscrits du *De urina non visa* d'origine anglaise², de la qualification de *professor medicine* en lieu et place du traditionnel *professione medicus*) et le titre de son ouvrage apparaissent toutefois dans le carré astrologique lié à cette consultation que Ganivet reproduit ; mais il ne se contente pas de reprendre tel quel le texte du *De urina non visa* : il procède à un remaniement, pour donner un récit circonstancié et détaillé de ce cas, dans lequel il introduit à la fois des explications, des nuances prudentes, voire des modifications. Jean Ganivet laisse de côté par exemple la notion de *pars epatis*, « part du foie », une notion forgée par Guillaume à partir du concept astrologique traditionnel de « part³ » ; il tempère en outre mainte affirmation en en appelant prudemment à la volonté divine ; et surtout, il considère que le patient en question était, sinon une femme, du moins un homme de complexion ou de nature féminine⁴.

compétitions, collaborations, conflits ?(XII^e-XX^e siècles), études réunies par L. Berlivet, S. Cabibbo, M. Pia Donato, R. Michetti et M. Nicoud, Rome, École française de Rome, 2012, p. 65-92.

- 1 Jean Ganivet, *Amicus medicorum, Prologus*, Lyon, J. Treschel, 1496, fol. 2^r : *Incipit quidam brevis tractatus ad dirigendum phisicos in practica medicine, et secundo compositus est presens tractatus ut possint ipsi phisici astrologi pronosticare pro egro mortem vel sanitatem possibilem per influentiam celi dominantem.*
- 2 Ms. Cambridge, Trinity College Library, O. 8. 31 (1406), xv^e siècle, fol. 173-176 (176-179) : *Incipit Liber urinarum mag. Guilelmi astronomici Anglici civis Massiliensis medicine professoris.*
- 3 La part peut être définie comme « un point virtuel que l'on calcule en ajoutant à la longitude d'un point important du ciel l'écart angulaire séparant deux planètes ou deux autres points ; la plus importante est la part de fortune, qui représente la chance du sujet, et dont la position est mentionnée dans la plupart des horoscopes de naissance » : voir *Le Recueil des plus celebres astrologues de Simon de Phares*, éd. J.-P. Boudet, Paris, Honoré Champion, 1997-1999, 2 vols, t. II, p. 32 et p. 382).
- 4 Jean Ganivet, *Amicus medicorum*, fol. 5^v : *Responsum est personam de qua quesitum est mulierem esse vel saltem muliebris complexionis seu nature.*

Vérification faite, tant les prudentes références à la volonté divine¹, l'omission de la *pars epatis* ou les conjectures finales sur le sexe du patient paraissent provenir du *Compendium medicinalis astrologie* composé au siècle précédent par Niccolò da Paganica, quand bien même les voies ayant mené un auteur à l'autre nous échappent. On peut en tout cas désormais ajouter un nom à la liste des imitateurs mendians de Guillaume l'Anglais en la personne de Ralph Hoby, un franciscain d'Hereford, qui, dans son *Tractatus phisice astronomice ad magnam securitatem exercitii artis medicine* composé en 1437 et encore inédit², utilise et cite dûment (au milieu de nombreuses autres *auctoritates*³) son compatriote devenu marseillais.

Ce traité est connu à ce jour par deux témoins, les manuscrits de Londres, British Library, Harley 3542 et Wolfenbüttel 3549 (codex Guelph. 51. 9. Aug. 4), dans lesquels le nom de Guillaume l'Anglais apparaît, mais selon des modalités différentes : dans le ms. Harley, son nom est indiqué dans les marges et dans celui de Wolfenbüttel après la rubrique dans une écriture plus grande. Selon les informations que m'a aimablement fournies Linda Voigts, au fol. 108v du ms. Harley, le chapitre 15 du *Tractatus, Quas partes humani corporis vendicant signa & planete*, se présente ainsi : *Wyllelmus Anglicus virtutes naturales hominis sic attribuntur planetis Venus gubernat virtutem appetitarum*, avec, en marge, la notation : *Willelmus Anglicus*. Le même chapitre se présente au fol. 131^r du manuscrit de Wolfenbüttel, avec, sous la rubrique, dans une écriture de plus grande taille, *Willelmus Anglicus*. Quant au chapitre 16 du *Tractatus, Quas egritudines causant diverse planete in corpore humano*, il présente au fol. 109 du manuscrit Harley 3542 l'annotation en marge *Anglicus*, tandis qu'au fol. 131^v du manuscrit de Wolfenbüttel, sous la rubrique et dans

1 Nicolaus de Paganica, *Compendium medicinalis astrologiae*, p. 124 : *Dixi ergo quod morietur ad duos menses et dies octo si deus voluerit, quodquidem sic accidit punctualiter*.

2 Voir le récent article de L. Ehrsam Voigts, que je remercie encore chaudement : « The Medical Astrology of Ralph Hoby, Fifteenth-Century Franciscan », *The Friars in Medieval Britain*, éd. N. Rogers, Donington, Shaun Tyas, 2010, p. 152-68. Voir aussi *Ead.*, « Wolfenbüttel HAB Cod. Guelph. 51. 9. Aug. 4^o and BL, Harley MS 3542 : Complementary Witnesses to Ralph Hoby's 1437 Treatise on Astronomical Medicine », *The Electronic British Library Journal* 2008.

3 Notamment Adomar, Albumasar, Al Kindi, Aristote, Pseudo-Aristote, Roger Bacon, Dorotheus, Gergis, Grosseteste, Haly Abenragel, Henry (sans doute de Huntingdon), Ptolémée et le *Centiloquium* ; voir la description du ms. Harley sur le catalogue en ligne de la British Library.

une *textura* plus grande et plus formelle, on lit *Willelmus Anglicus*. Dans tous les cas, l'identité de l'auteur démarqué est donc dûment indiquée.

Penchons-nous pour finir sur la fortune du *De urina non visa* en français. Ce traité, en effet, n'échappa pas au mouvement de traduction en langue vernaculaire qui affecta les textes scientifiques à partir du XIII^e siècle, y compris les traités d'uroscopie ; il passa dans plusieurs langues, en allemand, en anglais et en français¹, mais on se contentera ici, faute de place, de suivre la piste de sa fortune française.

Le *De urina non visa* figurait notamment en français aux folios 125^r-131^v du manuscrit de Turin parti en fumée. Cette traduction nous échappe malheureusement en grande partie, mais la description relativement précise et la transcription de Jules Camus ont sauvé son prologue et son explicite, qui s'avèrent des traductions fidèles des mêmes passages dans la version latine².

Est-ce donc en version originale ou traduit que le *De urina non visa* fut connu de l'auteur du *Livre des passions astrologiques*, un certain Nicolas Mon(n)el, originaire de Blaringhem, dans le diocèse de Théroouanne ? De Nicolas Monnel, on ne savait pas grand chose jusqu'ici, si ce n'est qu'il est sans doute aussi l'auteur d'une *Géomancie* transmise aux folios 1-79 du manuscrit de Londres, British Library, Sloane 3810. Or, une nouvelle pièce est à verser au dossier, qui permet de situer notre homme dans la société et dans un siècle. Nicolas Monel apparaît effectivement aussi dans des sources judiciaires ; dans le registre X2a35 des Archives nationales, notamment, il est « noble homme vivant noblement », possédant

-
- 1 Voir l'inventaire des manuscrits répertoriés à ce jour dans Moulinier-Brogi, *Guillaume l'Anglais, le frondeur*, p. 185-245.
 - 2 Camus, « Un manuscrit namurois du XV^e siècle », p. 31-32 : « Le traictié Guilleame Lenglois, De l'orine », Inc. : « Affin que je ne soie redargué pour cause d'ignorance, ou pour cause d'envie, mon germain cousin, qui aulcunes fois a estudiet avec moy a Marseille, je baille a cheulx qui apres moy vendront, pour la grace de toy et des aultres estudians appetens ceste science, ung trattié, lequel tu avoies tant de fois désiré, ainsi come en perpetuele memore de moy, lequel ne fut edit ne trouvé especialment d'aucun anchiens ; ou quel, selonc la force des estoilles et des signes, le jugement de l'orine non veue, avec la nature de l'enfermeté et l'issude de la maladie, est contenu. Pour la quele cause, je, Guilleame de la nacion d'Angleterre, medechin par profession, pour raison de la science de medechine astronomien, maintenant citoyen de la dicte cité de Marselle, ai jugié à imposer mon nom ad ce present traictiet, et affin que l'ordonnance des choses viegne a l'encontre, j'ai presigné les capitles de ce present livret : Le premier capitle, de la quadruple voie de la speculacion d'astronomie. Le seconc, de l'ascension des effectz des souveraines influences en cascune des choses basses [...] »

« belle terre et seigneurie » et victime de la « hayne » des médecins de Théroouanne qui l'auraient dénoncé à l'official, le taxant de « devineur » qui « use d'art magique » ; et l'avocat de l'évêque de Théroouanne de renchérir en disant « que est question d'art magique et dyabolique dont la connaissance appartient a l'eglise ». Pour sa défense, Monel affirma que ses livres « ne parlent que de médecine et astrologie » et pour récuser la justice ecclésiastique, se prétendit « pur lay et justiciable du roy », le 22 janvier 1469¹. Son intérêt conjoint pour la géomancie et l'astrologie, illustration supplémentaire d'un phénomène analysé par Jean-Patrice Boudet, à savoir que « l'astrologie a entraîné dans son sillage des techniques divinatoires plus controversées, comme la géomancie² », lui coûta donc cher d'un point de vue social.

Mais en tout état de cause, le traité de Guillaume l'Anglais a beaucoup influencé le *Livre des passions astrologiques* (alias *Traité d'astrologie judiciaire* ou *Traité de l'influence des astres sur les maladies et les médecines*) de Nicolas Monel, aujourd'hui conservé dans deux témoins du xv^e siècle, les manuscrits français 2074 (fol. 1-88^v) et 1355 (fol. 73-179) de la BnF.

Cet ouvrage s'ouvrant sur les mots « Ou nom de la tres glorieux et tres benoiste Sainte trinité de Paris » se compose de trois parties : la première, qualifiée d'introductive, porte sur le foie, la couleur et la substance de l'urine, ainsi que la nature des maladies, les deux dernières étant plus proprement astrologiques, et l'ensemble porte la marque de la lecture de Guillaume l'Anglais dès l'introduction, comme on en jugera par ces mots liminaires tels qu'on les lit dans le manuscrit français 1355 de la BnF :

Adfin de plus vraiment et mieulx cognoistre et determiner des malladies et pour entendre a ches inconveniens par l'introduction de reverens maistres, est assavoir Ypocras, Abraham Evenazare et maistre Gallien de Marseille [sic], j'ay cest present livre composé et fait a mon entendement sur l'art d'astrologie, lequel mon temps a pratiqué ay este studien. Lequel est tres utile et proufitable a touts signeurs surgiens et a tout l'estat de malladie, la fin de la nature, par quelle cause et le jour et le terme que passient sera allegié

1 Cité par Cl. Gauvard, « La violence des usagers contre les sorciers d'après la lettre de rémission pour Jean Lutier à la fin du xv^e siècle », *Entre France et Italie. Mélanges offerts à Pierrette Paravy, Vitalité et rayonnement d'une rencontre*, éd. L. Ciavaldini Rivière, A. Lemonde-Santamaria et I. Taddei, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 291-299, n. 22, ici p. 296.

2 Voir Boudet, *Entre science et nigromance*, p. 340.

ou que il garira, et quand il empira ou mora moyennant que on sache l'heure et le jour que le maladie commencha. Et pour ce que toutes maladies qui viennent d'aventure comme chelles qui viennent par bapures ou navfreuses sont nommees passions, et ainssy que ly malade sont nommes passiens, j'ay nommé chest present livre *Liber passionis* (titre rubriqué).

Notre auteur figure aux cotés de deux *auctoritates*, Hippocrate pour la médecine et Abraham Ibn Ezra pour l'astronomie, et il est intéressant de constater que Guillaume est lui aussi considéré comme un de ces révérends maîtres, et qu'il y est nommé Gallien (mais le copiste du *Livre des passions astrologiques* cite ensuite correctement « Gwillames » de Marseille aux côtés d'Hippocrate et Abraham ibn Ezra).

Quoi qu'il en soit, ce témoin présente de toute évidence une version abrégée du prologue, dont voici des extraits d'après l'autre codex, le français 2074 de la BnF, probablement un manuscrit autographe :

Plusieurs maladies sourviennent a maintes creatures esquelles n'est point toudis licite de regarder es orines pour plusieurs causes et raisons qui seroient longues a declarer et que aussi une maladie poet aucunefois advenir par telle constellation que par l'orine on n'en poet savoir la verité et nature d'icelle, nonobstant que le practicke de l'orine est moult belle et bonne et veritable et utile et necessaire au medichin pour du tout savoir la maladie, mais elle ne declare point si bien le jour le terme que le patient garira ou mourra come fait astrologie ; et pour cheste cause, necessaire chose serroit a medichin avec le practike de l'orine savoir astrologie car je say veritablement que par l'influence des cors celestes sont gouvernés et conduits les cors terriens, et pour cheste raison (fol. 2^e) dist Ypocras qui fu le plus excellent maistres en nature qui onques fu que c'est un povre et avugle medichin qui ne scet point d'astrologie, et ne se deveroit nuls mettre en ses mains qui sages seroit.

Où la référence à l'*Astrologia Hippocratis* saute aux yeux, si l'on ose cette expression... Ce texte qui défendait en l'astrologie un précieux auxiliaire de la médecine fournissait entre autres, pour qui voulait défendre la possibilité de poser un diagnostic et un pronostic en l'absence de signes visibles, une comparaison frappante entre le médecin ignorant l'astrologie et un aveugle¹, et comme l'écrit Danielle Jacquart, ce parallèle

1 *Non est medicus qui astronomiam ignorat, nemo quidem in manus illius se committere debet, quia imperfectus est ut cecus, et ideo non merito talis medicus reputatur*, cité par D. Jacquart, « L'opuscule sur le jugement des urines attribué à Hermès », *Hermetism from Late Antiquity to Humanism. La tradizione ermetica dal mondo tardo-antico all'umanesimo*, Atti del Convegno internazionale,

eut un grand succès auprès des adeptes de l'astrologie médicale à partir du moment où ce texte circula en latin¹.

Monel poursuit en précisant à quel public il destine son ouvrage et quelle est sa pratique en la matière :

J'ay chest present livre chy fait et composé a mon entendement sur l'art d'astrologie, lequel ai tout mon temps practiqué et estudiet. Et lequel est tres utile et tres pourfitable a tous surgiens et mediciens car il demonstre veritablement tout l'estat de la maladie et la fin et la nature et par quelle cause et le jour et terme que le patient sera alegiés ou que il en garira et quant il en empirra ou mourra moyennant que on saiche l'eure et jour que la maladie commença. Et pour che que toutes maladies, tant chelles qui viennent par batures ou navrures sont nommees passions, je, clay (*sic*) Monnel dessusdit astrologien ay chest mien livre nommé *liber* (blanc) chest adire le *Livre des passions astrologiques*, lequel j'ay fait et composé en (blanc) traictiés dezquels le premier traitiet est des introductions pour savoir les maladies tant par les infortunacions des planetes comme par les interrogations et aultrement.

De fait, certains chapitres du premier traité sont directement inspirés ou traduits de Guillaume l'Anglais : « le 18^e chapitre contient le lieu du foie et de son significateur et ses vertus » ; « le 19^e chapitre contient de la couleur et substanche de l'eurine » ; « le 20^e chapitre contient pour interrogation d'un malade » ; « le 21^e chapitre contient se le malade garira de celle maladie » ; « le 22^e chapitre contient se le malade morira » ; « le 23^e chapitre contient pour savoir la nature de celle maladie » et « le 24^e et derrain chapitre de ce premier traitiet contient si un absent est mallade ». On reconnaît ainsi au 23^e chapitre, au milieu d'autres exemples présentés par Nicolas Mon(n)el, et accompagné d'une *figura celi* comme dans les témoins latins, le fameux *exemplum* sur lequel se conclut le *De urina non visa* et sa fatale conclusion : « et ainsi en avint il et estoi emoptoyque et tisque ».

Récapitulons. On a donné un aperçu des imitations du *De urina non visa* selon trois observatoires radicalement différents et a priori étanches, la cour du roi de France, les milieux mendiants, et les traductions en français, et on a vu que la fidélité et l'aveu de la dette variaient d'un texte à l'autre.

Napoli, 20-24 novembre 2001, éd. P. Lucentini, I. Parri et V. Perrone Compagni, Turnhout, Brepols, 2003, p. 461-475, ici p. 478.

1 Jacquot, « L'opuscule sur le jugement des urines attribué à Hermès », p. 471.

Les différents héritiers de Guillaume l'Anglais ont-ils eu la même marge de manœuvre par rapport à leur modèle selon leur état, leur siècle, voire la langue qu'ils employaient ? Et pour ceux qui ne le nomment pas, s'agissait-il d'un modèle non assumé, ou l'auteur du traité leur était-il inconnu en toute bonne foi ? On a du mal à souscrire à cette dernière hypothèse, l'étude de la transmission des manuscrits montrant que le nom de Guillaume l'Anglais est rarement omis. On serait plus volontiers tenté de dire qu'il y a deux cas de figure : dans le cas de Geoffroy de Meaux, médecin-astrologue de cour, une volonté de se poser en pionnier peut motiver les omissions ou les réticences par rapport à son modèle inavoué ; dans le cas des mendiants, en revanche, puisque se dessine une sorte de filière mendicante dans la postérité du *De urina non visa*¹, un certain nombre d'écarts par rapport au modèle, d'interventions sur le texte sont motivés par la prudence et le souci d'orthodoxie, particulièrement dans le cas de Niccolò da Paganica qui dut composer son *Compendium* peu de temps après la condamnation de Cecco d'Ascoli en 1327. Certes, le traité de Ganivet fut condamné par la Faculté de Théologie de l'Université de Paris en 1494, mais on ne peut pour autant trancher et dire si, sous sa plume, les précautions sont de son cru ou s'il ne fait que reprendre Niccolò.

Voilà, brièvement exposés, quelques aperçus sur les modalités selon lesquelles Guillaume l'Anglais a été perçu et traité par certains de ses successeurs, les uns l'assumant pleinement comme modèle et les autres prenant leurs distances avec lui, au nom de leur propre fierté d'auteur ou du soupçon d'hétérodoxie pouvant peser sur l'astrologie médicale. Il nous faut aborder pour finir la conscience d'un lien entre modèle et sectateurs qui semble commander jusqu'à l'organisation de certains manuscrits.

On a évoqué plus haut le manuscrit 1022 de la Bibliothèque Municipale d'Avignon et feu le manuscrit de Turin, d'après ce qu'on pouvait en savoir ; on peut également prendre l'exemple du manuscrit Londres, British Library, Sloane 1680, un codex copié à la fin du xv^e siècle². Les différents textes qui se succèdent sont liés par un même fil rouge,

1 Voir N. Weill-Parot, *Les « images astrologiques » au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques (xii^e-xv^e siècle)*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 447.

2 *Scriptus per me Petrum Sweydenitz de Flesia dyocesis Wratislaviensis, anno Domini Millesimo quadragintesimo septuagesimo sexto.*

l'astrologie médicale, et on y trouve dans l'ordre l'*Amicus medicorum* de Ganivet, le *Totius astronomie judicialis compendium* de Geoffroy de Meaux (fol. 42-45), puis son *De stellis cometis* (fol. 45^v-46), et enfin les *Anaglypharum Astronomicae facultatis libri tres priores* composés vers 1456 par le dominicain Nicolas de Dacie (fol. 48-130). Mais il y a plus à dire de ce groupement de textes : le copiste, un certain Petrus Sweydenitz de Flesia, a en effet rassemblé dans un même recueil des écrits ayant non seulement un thème, mais aussi implicitement un même modèle en commun. La logique ayant présidé à leur réunion semble autant intellectuelle que pratique, et il nous semble qu'il y a encore beaucoup à observer des recueils nous ayant transmis le *De urina non visa*, en latin comme dans les langues vernaculaires comme l'allemand ou l'anglais que nous avons délibérément laissées de côté dans cette étude : que le copiste soit identifié ou anonyme, unique ou non, les recueils composés par leurs soins sont souvent des complexes textuels signifiants, selon des stratégies qui restent beaucoup à analyser¹. Le cas du *De urina non visa* confirme donc ce que l'on sait ou devine de la lucidité de certains copistes, pleinement conscients du potentiel de certains rapprochements textuels.

Laurence MOULINIER-BROGI
Université Lumière-Lyon 2
UMR 5648 (CIHAM)

1 Sur ce champ de recherches, voir notamment X. Leroux (dir.), *La mise en recueil des textes médiévaux*, *Babel*, 16, 2007, et tout récemment le collectif déjà cité *Le recueil au Moyen Âge. Le Moyen Âge central*.

ANNEXE :
 GUILLAUME L'ANGLAIS,
 MODÈLE DE NICCOLÒ DA PAGANICA

De urina non visa, cap. 9, *de exitu morbi et eius fine*, p. 166 :

Et ut totius tractatus series pateat sub exemplo, erat 25 gradus Piscium ascendens, Venus 28 grad. Sagittarii, Sol in 8 grad. Capricorni, Luna 26 Capricorni, Mercurius 2 Aquarii, Mars 28 Geminorum, Saturnus 15 Scorpionis, Jupiter 26 Cancrī, pars epatis 30 Scorpionis. Erat igitur hic Venus almubtaz super ascendens, Jupiter almubtaz super locum epatis. Dixi ergo in huiusmodi dispositione presenti flegma sanguineum habundare, et eius dispositionem presentem pre siccitate propter Martem corruptentem almubtaz esse egram dixi. Et dixi similiter urinam in substantia esse spissam mediocriter propter Martis admixtionem cum ascendente et propter Leonem loco epatis, et quia Mars est corruptor et melius aspicit Arietem quam Scorpionem, dixi caliditatem et siccitatem capitis esse causam egritudinis. Et quia Mars optinet domum quartam que significat pectus et pulmonem et quicquid interius ledit pectora, dixi circa pulmonem pati, et quia Martis est significare rupturam venarum et sanguinis effusionem, dixi patientem spuere sanguinem. Inveni iterum Venerem ingredi radios Solis et comburi a Sole; unde dixi quod moriretur ad duos menses et 8 dies, quod etiam accidit. Et ego eum cum aliis in cura habui, et erat emoptoicus et ptisicus.

Compendium medicinalis astrologiae, chapitre 11, p. 122-124 :

Et ut totius doctrine series pateat sub exemplo, questio preposita fuit dudum de statu cuiusdam egri, egritudinisque natura, causa, termino atque fine in hora qua talis tunc erat celi existencia et figura. In hac igitur figura cuius vigesimus quintus gradus piscium est afferens, venus eiusdem afferentis obtinet principatum, quamvis nam iuppiter principaliori domus dominio potiatur. Venus tamen exaltationis domina ipsum afferens perspicit efficacius et cum hoc eciam digniorem locum quam iuppiter occupat in figura. Et qui igitur venus, ut dictum est, almuten erat super afferens, rexponsum est personam de qua queritur esse mulierem aut saltem muliebris complexionis seu nature. Et quia iuppiter est almuten quinte domus que locus est epatis, dictum est in ipsius complexione seu dipositione presenti flegma sanguinem habundare et dispositionem ipsius presentem

esse egram propter martem corrumpentem almutez scilicet dominum afferentis ; et quia mars corruptor fortius aspicit ex domibus suis arietem quam scorpione, dixi caliditatem et siccitatem esse causam egritudinis. Et quia mars occupat domam quartam, que habet pectus atque pulmonem, dixi circa pulmonem pati. Et quia martis est significare venarum rupturas et sanguinis effusionem, dixi patientem spernere sanguinem. Inveni demum venerem afferentis scilicet dominum ingredi radios et comburi a sole, ab ipsa combustione distantem duobus gradibus sagittarii, signi videlicet communis et bircorporei, quod significat menses, et octo gradibus capricorni, signi mobilis, quod significat dies, dixi ergo quod morietur ad duso menses et dies octo si deus voluerit, quodquidem sic accidit punctualiter nutu dei cuius solius est langores sanare ac etiam mortuos suscitare et terrena corpora per celestia moderari ac inferiora per media dispensare.